

Petite enfance et handicap

Le 20 janvier, Chorum (www.chorum.fr) a rendu public les résultats d'une enquête intitulée "Développer en milieu ordinaire l'accueil des enfants en situation de handicap".

Si la loi du 11 février 2005 a renforcé les dispositions législatives précédentes, encore faut-il s'interroger sur l'existant et la réalité de cet accueil en milieu ordinaire. Cette enquête constitue ainsi un état des lieux de l'offre d'accueil existante avec un triple objectif :

- l'identification de leviers d'action,
- la mise en perspective des obstacles rencontrés,
- l'identification de recommandations pratiques afin d'accompagner au mieux l'innovation.

La finalité de la démarche reste le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun.

Le recueil d'information en vue de l'état des lieux a été effectué par le biais d'une enquête par questionnaires d'une grande envergure, réalisée courant 2008. L'analyse des questionnaires permet de faire ressortir un ensemble d'idées-force.

En premier lieu, la subsistance de représentations et de « peurs qui perdurent en matière de prise en compte des enfants en situation de handicap constituent de fait des obstacles à leur intégration.

L'enquête montre que de nombreuses initiatives sont menées par les collectivités territoriales et les institutions. Parmi ces initiatives une forte proportion vise à sensibiliser et à soutenir l'accueil par des formations et des temps d'échanges. Elles concernent très souvent directement les établissements d'accueil. Les collectivités territoriales financent également ce qui se révèle de l'ordre du diagnostic comme les états des lieux des besoins et de l'offre ou encore, la mise en réseau d'acteurs.

L'enquête a permis de s'intéresser plus finement aux pratiques innovantes. A savoir, les structures ayant répondu au questionnaire ont des capacités d'accueil variées. La plus grande se situe entre 20 et 50 enfants accueillis.

Selon l'étude, ces facteurs reposent en majorité sur le projet de la structure. Dans 30 % des cas il s'agit du projet associatif, d'établissement, du service d'accueil. Les demandes peuvent être adressées directement par les familles (17 %) et les services spécialisés (10 %). Les autres déclencheurs sont les textes juridiques, le diagnostic des besoins ou l'impulsion d'un acteur institutionnel.

Les acteurs opérationnels sont partagés sur la question des perspectives d'accueil. Une forte proportion (59 %) estime qu'une stabilisation va avoir lieu. Un tiers estime qu'une augmentation est envisageable. Une analyse plus fine laisse suggérer une augmentation de la capacité d'accueil car de nombreuses demandes restent non satisfaites.

L'enquête montre que d'un point de vue global, les appréciations quant à l'accueil en milieu « ordinaire » sont positives.

L'analyse met donc bien en exergue que les secteurs dans lesquels il reste le plus d'efforts à faire sont le péri et l'extrascolaire notamment la culture, les vacances, le sport.

L'analyse politique et stratégique menée à travers les réponses aux questionnaires montre que le principal enjeu se situe globalement au niveau de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations.

Les résultats des questionnaires et des entretiens font ressortir l'existence d'un grand nombre d'initiatives au titre de l'accueil en milieu ordinaire de l'enfant en situation de handicap. Pour autant, ces initiatives ne peuvent être considérées, loin s'en faut, comme mises en œuvre de manière généralisée sur le territoire national. Il existe un engagement notoire de différentes institutions dans les départements et au plan local, mais il n'est pas possible de parler « d'institutionnalisation » de l'accueil en milieu ordinaire.

En guise de conclusion, l'étude permet de proposer sous forme d'un tableau synoptique (voir document intégral), un aperçu des préconisations pouvant être mise en œuvre afin de favoriser le développement de l'accueil en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. Sachant que ce développement suppose d'agir simultanément sur différents facteurs : le service rendu aux familles, la conduite des projets associatifs ou d'établissement, le fonctionnement des réseaux, les projets territorialisés, le portage collectif du processus.

Source : <http://sessdbagneux.blogs.apf.asso.fr>